

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 8 octobre 2020 à 19 H 30

Compte-rendu de séance n° 7

L'an deux mille vingt, le huit octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Date de convocation le 5 octobre 2020,

Etaient présents :

Mr ARGENTI Alexis – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry - Mme MIRONNEAU Nathalie

Etait absent représenté : Mr DELBAUVE Robert (pouvoir à Mme BALDINI Murielle)

Désignation du secrétaire de séance

Mr BARRIERE Joël est désigné secrétaire de Séance

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1 – Validation du compte-rendu de séance n° 05 du 30/07/2020 et 06 du 14/08/2020 :

Les compte-rendus de séance des n° 05 du 30 juillet 2020 et n° 06 du 14/08/2020 sont approuvés à l'UNANIMITE.

2 – Proposition au Département concernant les parcelles B066 - B0065 - B0064-B0412 - B0459 -B0413- B 0460 :

Les membres du conseil municipal retiennent la proposition d'échange entre parcelles situées dans le Parc Départemental et celles situées à proximité et autorisent le Maire à entreprendre les démarches.

A l'UNANIMITE.

3– Devis APAVE – « passerelle Paul Barrière »

Monsieur le Maire informe que l'APAVE a transmis le devis de contrôle de sécurité pour la passerelle piétonne. Ce devis s'élève à 7.770 € HT et 9324 € TTC. Les membres du conseil municipal approuvent et demandent à Mr le Maire d'engager cette mise en conformité.

A l'UNANIMITE.

4 – Dossier Mr RAVAILLER Jean :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la prolongation d'aides sociales communales à Monsieur RAVAILLER Jean

à l'UNANIMITE.

5 – Devis SEDI : Reporté à un prochain Conseil

6 – Titularisation du poste de secrétaire de mairie Mme Claire BOUCHITE :

Les membres du conseil municipal approuvent cette titularisation.

à l'UNANIMITE.

7 – Auberge du vieux moulin :

Les membres du conseil municipal entérinent la décision de gratuité des trois premiers mois de loyer fixé à 600 € HT et 750 € TTC mensuels.

8 – Participation aux Associations :

Les membres du conseil municipal décident de donner une participation financière à hauteur de :

- 150 € pour l'Association Bulle d'Aires
- 150 € pour l'Association des Anciens Combattants
- 150 € pour l'Association Alaska à Aiglun

9 – Branchement réseau eau potable par Véolia :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il va entreprendre les travaux d'adduction d'eau potable alimentant le local du Comité des Fêtes. Les membres du conseil municipal valident le montant du coût du branchement par VEOLIA s'élevant à 725 € HT.

à l'UNANIMITE.

10 – Mise en place de lampes LED pour l'éclairage public :

Mr le Maire expose le projet de remplacement des lampes existantes de l'éclairage public par des lampes LED. Les membres du conseil municipal approuvent et chargent Mr le Maire de demander une estimation financière au SDEG.

11 – Entretien des oliviers :

Mr le Maire expose le projet de passer une convention gratuite avec Monsieur RUSSO Jérémy pour l'entretien des oliviers de la commune.

12 – Fauchage et débroussaillage :

Mr le Maire expose le projet de passer une convention avec l'entreprise Christophe FRELAUT pour l'entretien annuel des bords de chaussée des voies communales de l'Esclé et de l'Isclé.

Les membres du conseil municipal décident que deux interventions annuelles sont suffisantes. La répartition de ces interventions se fera comme suit :

- Mois d'octobre :
 - Route de l'Esclé pour un montant de 300 € HT
 - Route de l'Isclé pour un montant de 500 € HT
- Mois de juillet :
 - Route de l'Esclé pour un montant de 900 € HT
 - Route de l'Isclé pour un montant de 1200 € HT

La séance est levée à 21 h 30